

INSCRIPTION MOUV&SOUL PARTIE 2 / 3 :

« Autorisations, engagements »

DROIT A L'IMAGE

L'école de danse MOUV&SOUL peut être amenée à utiliser l'image de votre enfant ou de vous-même sur :

- support papier (affiche, flyer, calendrier,...)
- le web en photos/vidéos (site internet, réseaux sociaux)

Je soussigné(e), représentant légal de autorise MOUV&SOUL à utiliser l'image de mon (mes) enfant(s) ou de moi-même dans le cadre de l'école de danse (support papier, web,...).

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL : (à renouveler chaque année)

Selon CND.fr :

« Selon l'article R 362-2 du code de l'éducation, avant le début de chaque période d'enseignement, l'école de danse doit s'assurer que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement de la danse. Celui-ci doit impérativement être renouvelé chaque année (et non tous les 3 ans, comme pour la pratique d'un sport).

Depuis la réforme simplifiant l'accès à la pratique du sport et la volonté gouvernementale d'alléger les tâches administratives des médecins, il peut parfois être difficile d'obtenir ce certificat médical pour s'inscrire à un cours de danse. Or, seul le code du sport a été modifié et non le code de l'éducation qui, lui, régit l'enseignement de la danse. En cas de difficulté pour obtenir ce certificat auprès d'un médecin, il peut être utile de lui présenter l'article R 362-2 du code de l'éducation qui est toujours en vigueur.

Enfin, l'obligation d'obtention d'un certificat médical par le code de l'éducation ne fait pas mention d'un nombre d'heures minimum d'enseignement requis.

Elle s'applique à tout établissement d'enseignement de la danse, même pour des cours ponctuels. Aucune dérogation n'est prévue dans les textes. »

LA PARADE DE NOEL 2024

- **Groupes participants : groupe éveil et un parent, groupe cp-ce1, groupe ce2-cm1-cm2, et groupe 6-5-4ème.**
- **Groupes qui aident à l'organisation : 3ème/lycée, et avancés. Les danseuses de la parade et moi-même vous serions très reconnaissants de participer à l'organisation de cette parade (aider les danseuses à se changer, surveillance, encadrer les groupes pendant la parade). SANS LES VOLONTAIRES, NOUS NE POURRIONS PAS FAIRE CETTE PARADE.**

MERCI PAR AVANCE....

Spectacle déambulatoire. Pour un moment magique !

-Date : Dimanche 15 Décembre - Deux passages (matin et après-midi).

-Lieu : Centre ville de Montagnac

Je soussigné(e)..... autorise mon (mes)
enfant(s)..... à participer à la parade de
Noël le Dimanche 08/12/24 à Montagnac, les deux représentations.

Signature :

GALA 2025

Un gala de danse est organisé chaque année. Une belle occasion de montrer à nos proches notre travail fourni tout le long de l'année et de se retrouver tous sur scène.

Lieu : Gymnase de Montagnac

Cf. Règlement intérieur de l'école de danse, partie « Gala et spectacle ». Il est important de prendre connaissance de ce paragraphe !

-Répétitions indispensables/obligatoires du samedi 12 au mercredi 16 avril (planning communiqué en mars).

-REPETITION GENERALE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES : JEUDI 17 AVRIL.

-GALA : VENDREDI 18 ET SAMEDI 19 AVRIL 2025.

Je soussigné(e)..... autorise et engage mon (mes)
enfant(s)..... à participer au gala de
danse les deux jours, et aux répétitions sur scène.

Signature :

DATE :/...../.....

SIGNATURES des responsables légaux et de l'élève :